

## DÉLIBÉRATION SEANCE DU 22 AVRIL 2025

Convocation du 14 avril

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-deux avril à 19 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Maria TREFFCON, Philippe PETIT, Marie-Christine MISSIAEN, Jean-Marie THIBAUT, Michel MARCHAND, Yvette CARTON, Gérard MOERMAN, Sophie PIOLÉ, Cédric CAGNARD, Anne CALVARIN-POTTIER, Bernard MICHALAK, Bruno DESANDERE,

Etaient absents : Marie-Laure DELATTRE (pouvoir à Bernard MICHALAK), Nicole DUMONT (pouvoir à Marie-Christine MISSIAEN), Bernard ROBIDA (pouvoir à Bruno DESANDERE), Louis GUERRA (pouvoir à Philippe PETIT), Céline COLLET (pouvoir à Maria TREFFCON)

Etaient absents excusés : Michel THIEFAINE, Frédéric DOMON

M. Philippe PETIT est nommé secrétaire de séance

### Approbation du Compte administratif 2024 (n°6-2025)

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la séance et Monsieur Philippe PETIT est élu président de séance. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif comme suit :

|                            |              |
|----------------------------|--------------|
| Recettes de fonctionnement | 910 764,18 € |
| Dépenses de fonctionnement | 781 141,48 € |

D'où un excédent de fonctionnement de 129 622,70 €

|                           |              |
|---------------------------|--------------|
| Recettes d'investissement | 103 635,82 € |
| Dépenses d'investissement | 313 984,38 € |

D'où un déficit d'investissement de 210 348,56 €

Le Maire,  
Maria TREFFCON

